

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON,

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU -
F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) -
G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ -
F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à
S.ETIENNE-CHARLES) - H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE -
A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à
C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI -
B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR Gaëdic BLANCHARD-DOUCHAIN

- 20 -

**Marché de gestion des structures d'animation de la vie sociale et mise en
œuvre de la politique de la Ville de Laon 2023-2026**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Le marché conclu avec l'IFAC pour l'organisation des centres sociaux et la mise en œuvre de la politique de la Ville arrivant à échéance au 31 décembre 2022, une consultation passée selon une procédure adaptée a été lancée pour confier le fonctionnement des deux centres sociaux CAP-NO et le Triangle pour les quatre années à venir.

Dans ce cadre, la Ville souhaitait également confier la création et l'animation d'un espace de vie sociale sur le quartier de la cité des cheminots pour la même période, afin d'avoir une animation sociale globale au sein des trois quartiers.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 mai 2022, et la collectivité a reçu deux plis, de l'association IFAC et de l'association AROEVEN.

Au terme de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par l'IFAC, qui obtient la note de 90,68 sur 100 pour un montant de 638 123,00 euros TTC par an, soit un montant de 2 552 492,00 euros TTC sur la durée du contrat.



AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- 1- **ATTRIBUER** le Marché de gestion des structures d'animation de la vie sociale et mise en œuvre de la politique de la Ville de Laon pour les quatre années à venir, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, à l'IFAC, pour un montant de 638 123,00 euros TTC par an, soit un montant de 2 552 492,00 euros TTC sur la durée du contrat ;
- 2- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la passation, l'exécution et le règlement du marché, ainsi que de prendre toute décision concernant les éventuels avenants ;
- 3- **DIRE QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville 2023 à 2026.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
--	---